

### Principaux résultats

Les plans de retraite privés peuvent être financés au travers de diverses structures. En 2009, dans les pays de l'OCDE pour lesquels les données sont disponibles, 74 % des actifs des dispositifs privés, en moyenne, étaient détenus par des fonds de pension, 19 % dans le cadre de contrats d'assurance retraite gérés par des sociétés d'assurance-vie ou retraite, 4 % sous forme de produits de retraite commercialisés par des banques ou des sociétés de gestion de portefeuille et 3 % dans des plans provisionnés.

Au sein des fonds de pension, les plans de retraite à cotisations définies jouent un rôle croissant, même si les dispositifs à prestations définies continuent à représenter la majorité des actifs dans certains pays, principalement parce qu'ils étaient historiquement les dispositifs de retraite professionnels les plus prisés.

Les dispositifs professionnels sont très majoritairement financés par le biais de fonds de pension dans la plupart des pays de l'OCDE, les principales exceptions étant la Belgique, le Danemark, la France, la Norvège et la Suède, où les contrats d'assurance retraite jouent un rôle plus important, et l'Allemagne où les plans provisionnés – provisions inscrites au bilan de l'entreprise qui finance le dispositif – constituent le principal instrument de financement des plans de retraite professionnels. Les dispositifs individuels sont souvent financés par des contrats d'assurance retraite ou des produits financiers proposés par des banques ou des gérants de portefeuille. Les plans de retraite individuels obligatoires mis en place dans des pays comme le Chili, la Hongrie, le Mexique, la Pologne et la République slovaque constituent la principale exception à cette tendance générale. Ces dispositifs ne peuvent être financés que par des fonds de pension durant la phase d'accumulation des actifs (avant la retraite). Lors du départ en retraite, les actifs accumulés peuvent (ou dans certains cas, doivent) être convertis en rente, laquelle fait partie des produits d'assurance retraite.

En 2009, dans les pays pour lesquels les données sont disponibles, le marché des retraites privées dans les pays de l'OCDE était détenu à 74 % en moyenne par des fonds de pension, à 19 % sous forme de contrats d'assurance retraite gérés par des sociétés d'assurance-vie ou retraite, à 4 % sous forme de produits de retraite commercialisés par des banques ou des sociétés de gestion de portefeuille et à 3 % dans des plans provisionnés.

D'une manière générale, suivant la façon dont les prestations de retraite sont calculées et suivant la personne qui supporte les risques liés à cette activité, les plans de retraite sont par essence soit à prestations définies, soit à cotisations définies. Dans les plans à cotisations définies, ce sont les participants qui supportent l'essentiel des risques, tandis que dans les plans à prestations définies classiques, c'est l'employeur promoteur qui assume la plupart des risques. Dans certains pays, les employeurs ont mis en place des plans à prestations définies hybrides ou mixtes qui prennent des formes diverses, mais s'accompagnent toujours d'un certain partage des risques entre employeur et salariés. Dans les plans à indexation conditionnelle, qui existent dans des pays comme le Canada ou les Pays-Bas, le montant des prestations dépend de la solvabilité du fonds. Les plans sur solde de trésorerie (*cash balance plans*, autre type de dispositif hybride à prestations définies) versent des prestations à un taux de cotisation fixe et à un taux de rendement garanti (la garantie est assurée par l'employeur, c'est pourquoi ces plans de retraite rentrent dans la catégorie des dispositifs à prestations définies). Ce type de plan connaît un succès grandissant en Allemagne, en Belgique (où les employeurs sont légalement tenus de garantir un rendement minimum), aux États-Unis et au Japon. Les dispositifs sont dits mixtes lorsqu'ils sont constitués de deux composantes distinctes (l'une à prestations définies, l'autre à cotisations définies) regroupées dans le même plan de retraite. Dans ce type de plan, les prestations peuvent ainsi être calculées en utilisant une formule à cotisations

définies jusqu'à un certain âge avant le départ en retraite et en appliquant une formule à prestations définies au-delà. Il existe également des dispositifs à cotisations définies, par exemple au Danemark, en Islande et en Suisse, qui garantissent les prestations ou les rendements et dans lesquels les risques sont supportés collectivement par les adhérents. Ils rentrent dans la catégorie des dispositifs à cotisations définies, car il n'y a aucun recours possible contre l'employeur en cas de sous-capitalisation. Toutefois, dans ce type de plans, il est possible d'estimer approximativement le montant des prestations futures, ce qui les rapproche des dispositifs à prestations définies.

Dans la zone OCDE, les plans de retraite professionnels ont longtemps été des dispositifs à prestations définies. Ces dernières années, toutefois, les entreprises qui financent ce type de plan ont, dans de nombreux pays, manifesté un intérêt croissant pour les dispositifs à cotisations définies, comme en témoigne le nombre d'employeurs qui ont fermé des plans à prestations définies aux nouveaux entrants et incité leurs salariés à adhérer à des dispositifs à cotisations définies (et ont aussi, dans certains cas, gelé les droits à prestations des salariés qui avaient adhéré aux plans précédents). Néanmoins, les dispositifs à prestations définies continuent à jouer un rôle important, principalement parce qu'ils étaient historiquement les dispositifs de retraite professionnels les plus prisés dans de nombreux pays. En 2009, les actifs des plans traditionnels à prestations définies représentaient l'essentiel des actifs des fonds de pension dans des pays comme l'Allemagne, le Canada, la Corée, les États-Unis (où les fonds de pension du secteur public restent très majoritairement à prestations définies), la Finlande, la France, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal et le Royaume-Uni. À l'autre extrémité, tous les fonds de pension sont à cotisations définies au Chili, en Grèce, en Hongrie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Suisse. Dans le reste de la zone OCDE, la répartition entre régimes à prestations définies et dispositifs à cotisations définies varie d'un pays à l'autre.

### Définition et mesure

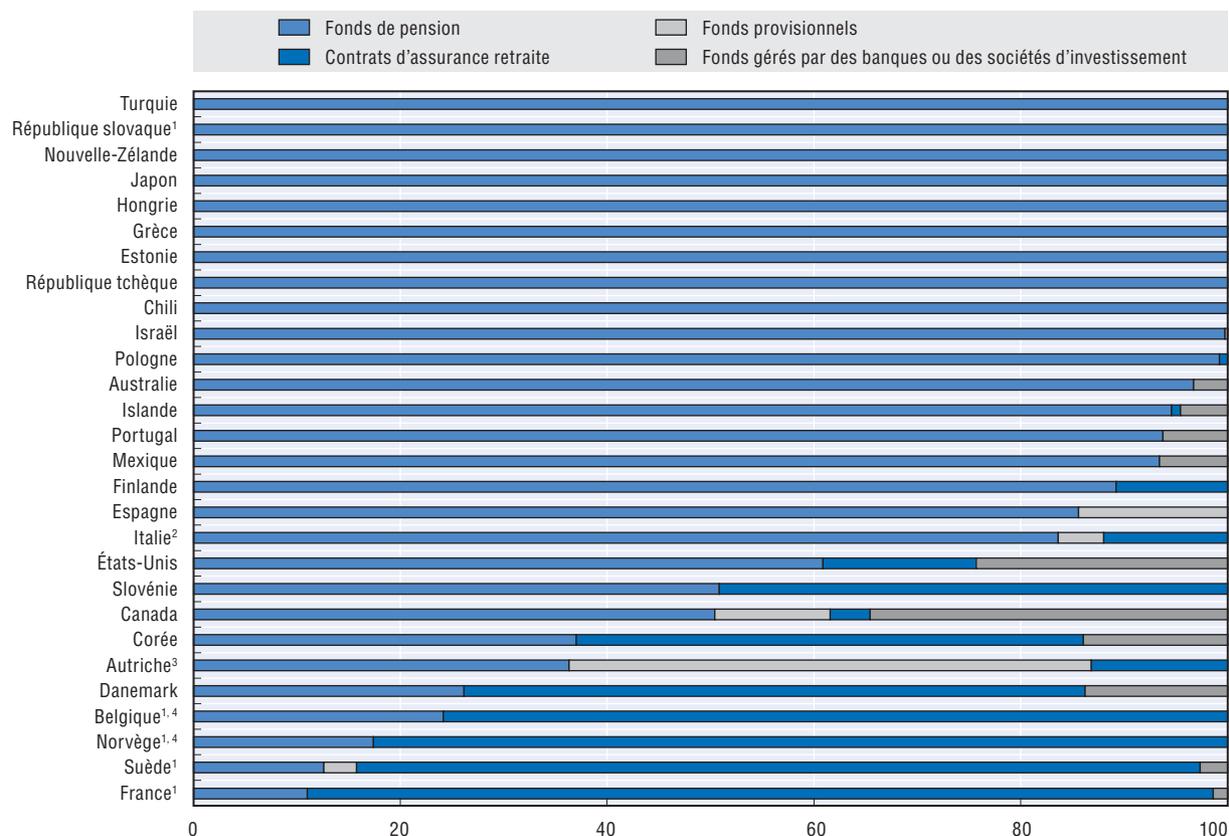
L'OCDE a établi un ensemble de principes de classification pour les pensions privées (voir OCDE, 2005). C'est ce cadre conceptuel qui est utilisé ici. Pour les fonds de pension, les données sont aisément disponibles, ce qui n'est pas le cas pour les contrats d'assurance retraite ou les produits d'épargne-retraite commercialisés par les banques ou les sociétés de gestion de portefeuille, tous les pays ne recueillant pas ou ne communiquant pas d'informations à ce sujet. De même, les données sur les plans provisionnés – provisions de retraite inscrites au bilan de l'entreprise qui finance le plan, sans séparation juridique des actifs – ne sont connues que pour un petit nombre de pays.

### Référence

OCDE (2005), *Les pensions privées : Classification et glossaire de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris. La classification de l'OCDE est disponible sur [www.oecd.org/dataoecd/0/49/38356329.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/0/49/38356329.pdf).

### Actifs des plans de retraite privés par type d'instrument de financement dans certains pays de l'OCDE en 2009

En pourcentage du total des actifs



1. Les données portent sur 2008.

2. Pour les plans provisionnés, les données portent sur les prestations nettes techniques des plans.

3. Pour les plans provisionnés et les contrats d'assurance retraite, les chiffres sont des estimations de l'OCDE.

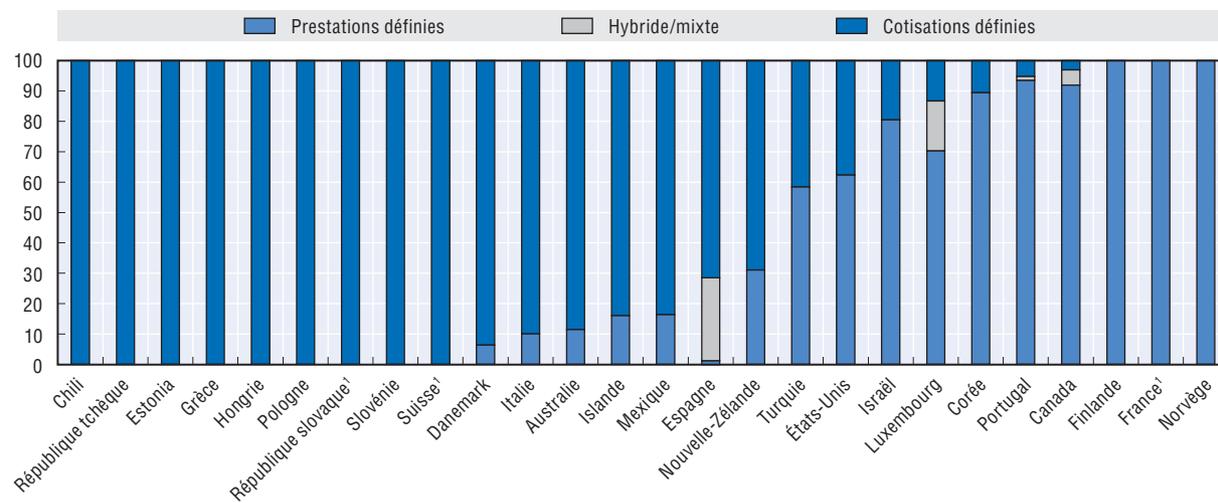
4. Pour les contrats d'assurance retraite, les chiffres sont des estimations de l'OCDE.

Source : Statistiques de pensions de l'OCDE au niveau mondial.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932547687>

### Part respective des actifs des fonds de pension correspondant à des dispositifs à prestations définies, à cotisations définies et hybrides dans certains pays de l'OCDE en 2009

En pourcentage du total des actifs



1. Les données portent sur 2008.

Source : Statistiques de pensions de l'OCDE au niveau mondial.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932547687>



Extrait de :

## Pensions at a Glance 2011

Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/pension\\_glance-2011-en](https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-en)

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Structure institutionnelle des plans de retraite privés », dans *Pensions at a Glance 2011 : Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/pension\\_glance-2011-38-fr](https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-38-fr)

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.